NATIONS
UNIES

S

Conseil de sécurité

Distr.
GÉNÉRALE

S/1998/547
22 juin 1998
FRANÇAIS
ORIGINAL : ARABE

LETTRES IDENTIQUES DATÉES DU 20 JUIN 1998, ADRESSÉES AU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL ET AU PRÉSIDENT DU CONSEIL DE SÉCURITÉ PAR LE REPRÉSENTANT PERMANENT DE L'IRAQ AUPRÈS DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur de vous informer que, entre le 1er et le 15 juin 1998, l'aviation américaine a continué de violer l'espace aérien iraquien à des fins de surveillance et de provocation. Des indications détaillées figurent en annexe.

Je vous prie de bien vouloir intervenir pour qu'il soit mis un terme à ces agissements, qui portent atteinte à la souveraineté et à l'intégrité territoriale de la République d'Iraq et constituent une violation flagrante de la Charte des Nations Unies et des règles du droit international.

Ces opérations terrorisent la population civile et causent des dommages aux biens publics et privés. La République d'Iraq réaffirme son droit de demander réparation pour le préjudice subi par elle et par son peuple du fait des actes susmentionnés.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent

(Signé) Nizar HAMDOON

ANNEXE

Détails concernant les violations commises
entre le 1er et le 15 juin 1998

1. Région nord : 102 sorties effectuées à des altitudes variant entre 6 000 et 9 000 mètres et à des vitesses variant entre 600 et 900 km/h. Villes et villages iraquiens survolés : Dohouk, Mossoul, Amadiya, Aqra, Zakho, Irbil, Tal Afar, Rawandoz.

2. Région sud : 637 sorties effectuées à des altitudes variant entre 6 000 et 9 000 mètres et à des vitesses variant entre 600 et 900 km/h. Villes et villages iraquiens survolés : Nassiriya, Samawa, Artawi, Achbija, Joulayba, Salmane, Bassiya, Qorna, Jabayech, Chanafiya, Roumaytha, Bassorah, Hay, Chatra, Imara, Qal'at Sokkar, Safwane, Souq ach-Chouyoukh, Hamza, Maymouna, Abou Soukhayr, Taqtaqana, Rifa'i, Najaf, Chithatha, Oukhaydir.

3. Un avion de reconnaissance de type TR-1, volant à 600 km/h et à 20 000 mètres d'altitude, a violé l'espace aérien iraquien à huit reprises.

4. Le 24 mai 1998, à 9 h 40, 10 heures et 10 h 30, des appareils de combat américains ont violé l'espace aérien iraquien et survolé la ville d'Omm Qasr.

5. Le 25 mai 1998, à 9 h 10, 9 h 30, 9 h 50, 10 h 5, 10 h 25 et 10 h 35, des appareils de combat américains ont violé l'espace aérien iraquien et survolé la ville d'Omm Qasr.

6. Le 27 mai 1998, à 8 h 30, 8 h 40, 13 h 30 et 15 h 50, des appareils de combat américains ont violé l'espace aérien iraquien et survolé la ville d'Omm Qasr.

7. Le 29 mai 1998, à 3 h 24 et 13 h 20, des appareils de combat américains ont violé l'espace aérien iraquien et survolé la ville d'Omm Qasr.

8. Les 30 et 31 mai 1998, à 9 heures, 9 h 57, 10 h 5, 11 heures et 13 h 10, des appareils de combat américains ont violé l'espace aérien iraquien et survolé la ville d'Omm Qasr.

9. Le 5 juin 1998, à 13 h 20, 16 heures et 16 h 10, des appareils de combat américains ont violé l'espace aérien iraquien et survolé la ville d'Omm Qasr.

10. Les 6 et 7 juin 1998, à 8 h 45, 9 h 22 et 17 h 55, des appareils de combat américains ont violé l'espace aérien iraquien et survolé la ville d'Omm Qasr.